

**COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020**

--°°0°°--

M. THUEUX demande à l'assemblée de procéder à une minute de silence en mémoire de Mme Yvonne BEAUVISAGE, décédée le 15 août dernier.

M. THUEUX donne ensuite la parole à deux représentants du syndicat mixte de l'AMEVA. Une présentation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du diagnostic assainissement de la commune est faite aux conseillers, rappelant les conclusions de l'étude précédente datant de 2007, avec obligation de réaliser une nouvelle étude rapidement.

1 – PV des 15 juin, 29 juin et 10 juillet 2020

A – 15 juin : observation de M. Renard concernant le point sur l'indemnité de fonction au maire ainsi que sur la polémique du dépôt de grattage de route à Flandres.

PV adopté à l'unanimité.

B – 29 juin : observation de M. Renard concernant le terme « contrat de piégeage » (page 24) ; il s'agit en fait d'une autorisation donnée, sans frais pour la commune. Il s'étonne de la distribution de masques, alors que les élus avaient souhaité une distribution seulement en cas de 2^{ème} vague.

PV adopté à l'unanimité.

C – 10 juillet : pas d'observation.

PV adopté à l'unanimité.

2 – AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

A – Désignation des représentants à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, nomme un membre titulaire et un suppléant pour remplacer le titulaire en cas d'absence :

Titulaire : M. THUEUX Jacky Suppléante : Mme HAREUX Dany

⇒ **18 POUR 5 ABSTENTIONS** (RENARD Richard, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE Agnès, LAPLEAU José)

3– FINANCES

A - Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour suivi du diagnostic d'assainissement de la commune de RUE

Monsieur le Maire rappelle que la commune, pour se conformer à la législation, doit lancer un diagnostic de son réseau d'assainissement collectif et de son réseau d'eaux pluviales.

Il propose de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du diagnostic à l'AMEVA. Un contrat sera signé pour valider cette mission sur la base forfaitaire de 10 123,13 €. Il précise que cette prestation est susceptible d'être subventionnée par l'Agence de l'Eau.

⇒ **18 POUR 5 ABSTENTIONS** (RENARD Richard, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE Agnès, LAPLEAU José)

B - Accord cadre de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'en 2018 la commune de RUE a cédé une partie de sa voirie à la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre. En 2019, la société EVIA a effectué un diagnostic de l'état des voiries restant de compétence communale.

Il propose, afin de définir au mieux les besoins de la commune et de bénéficier d'une ingénierie spécialisée, de signer un accord cadre de maîtrise d'œuvre pour divers travaux neufs et entretien de chaussée pour une durée d'une année reconductible 3 fois avec un montant maximum global de 40 000 € HT.

⇒ **23 POUR**

C - Demande de subvention Agence de l'Eau

Monsieur le maire expose le projet de pose de 4 vannes de sectorisation pour le réseau potable afin d'améliorer le maillage du réseau. La pose de ce matériel est susceptible d'obtenir une subvention de l'agence de l'eau Artois – Picardie au taux de 70 % du montant des dépenses finançables au titre des « travaux relatifs à l'amélioration des performances des réseaux. Coût : 25 735 € HT

Subvention 70 % Agence de l'eau : 18 014.50 € HT

Autofinancement : 7 720.50 € plus 5 147 € de TVA soit 12 867.50 € sur fonds propres.

⇒ **23 POUR**

D - Participation au « plan arbres » de la région Hauts de France

Monsieur le maire rappelle que la région Hauts de France par délibération en date du 30 avril 2020 a lancé un appel à projet intitulé « plan 1 million d'arbres en Hauts-de-France 2020-2022 ». La région au travers cet appel à projet participe auprès des collectivités ou associations à hauteur de 90% des sommes engagées, hors taxes, liées à l'achat de plants d'arbres et des matières liées à la plantation.

La commune souhaite participer à cet appel à projet en présentant un projet basé sur 6 lieux différents pour un coût total TTC de 24 050.63 € et un reste à charge pour la commune de 13 448.20 €. Si elle est validée par les services de la Région l'opération serait menée d'ici le printemps 2021.

Lieux concernés par ce projet :

- la station d'épuration : plantation de 45 arbres fruitiers et d'un linéaire de 100 mètres de haie,
- le stade des frères Caudron : plantation de 25 arbres fruitiers et d'un linéaire de 140 mètres de haie,
- le marais de Rue : plantation de 40 arbres,
- le château d'Eau : plantation de 110 arbres,
- le marais de Larronville (partie basse) : plantation de 25 arbres fruitiers,
- l'allée du Marquis : plantation de 16 arbres.

⇒ **23 POUR**

E - Taxe de séjour : tarifs au 1^{er} janvier 2021

TAXE DE SEJOUR AU REEL :

Natures d'hébergement	Barème 2020 : plancher	Barème 2020 : plafond	Taxe de séjour retenue pour 2021
Palaces	0,70 €	4,10 €	2,30 €
Hébergements 5 étoiles : hôtel de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme	0,70 €	3,00 €	0,95 €
Hébergements 4 étoiles : hôtel de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme	0,70 €	2,30 €	0,90 €
Hébergements 3 étoiles : hôtel de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme	0,50 €	1,50 €	0,85 €
Hébergements 2 étoiles : hôtel de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme Villages vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,80 €

Hébergements 1 étoile : hôtel de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme Villages vacances 1, 2 et 3 étoiles + chambres d'hôtes	0,20 €	0,80 €	0,75 €
Hébergements sans classement ou en attente de classement, à l'exception des hébergements de plein air et des chambres d'hôtes	Taux entre 1% et 5 % à appliquer sur le coût de la nuitée		5%

TAXE DE SEJOUR AU FORFAIT :

Natures d'hébergement	Barème 2020 : plancher	Barème 2020 : plafond	Taxe de séjour retenue pour 2021
Les terrains de camping, les terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes + emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranches de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,50 €
Les terrains de camping, les terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Les ports de plaisance	0,20 €		0,20 €
Mode de calcul : capacité d'accueil (nbre d'empl. X 3 pers.) x 90 nuitées x valeur de la taxe x abattement			

⇒ **23 POUR**

F - DM n° 1 Commune

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1.

⇒ **23 POUR**

G - Subventions aux associations

M. le Maire propose le vote des subventions pour le montant global de **80 000 €** inscrit à l'article 6574 du BP 2020. Le tableau ci-après concerne les associations où ne siègent pas d'élus pour un montant de 15 301 €. Il précise que les associations où siègent des élus sont examinées individuellement et font l'objet de délibérations spécifiques pour un montant de 16 500 €. Une réserve de 48 199 € est prévue.

ACPG-CATM	(participation achat drapeau)	300 €
APE Ecole G. DERAY		400 €
ASSOCIATION DE VALLOIRES	(aides ménagères)	3 101 €
CHORALE BAIE DE SOL		300 €
CLUB LOISIR DETENTE		600 €
COMITE JUMELAGE		300 €
JUDO CLUB DE RUE	(participation tapis à changer)	3 000 €
RADIO AMATEURS	(participation 90 ans aéroclub)	300 €
TENNIS CLUB DE RUE		5 000 €
RUE PATRIMOINE & CULTURE	(participation concerts 2021)	1 000 €
LES MAINS GOCH		400 €
RUE SPORT EQUESTRE		600 €
SOUS TOTAL 1		15 301 €
RESERVE		48 199 €
SOUS TOTAL 2		63 500 €
ASSOCIATIONS soumises à votes individuels		16 500 €
TOTAL		80 000 €

⇒ **18 POUR, 5 ABSTENTIONS** (RENARD Richard, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE Agnès, LAPLEAU José)

Subvention de 7 000 € à l'Harmonie Municipale. Une avance de 8 000 € a déjà été délivrée le 29 juin 2020.

⇒ **17 POUR 5 ABSTENTIONS** (RENARD Richard, HOCQUINGHEM Marie-Christine, DARAS Dominique, BOULONGNE Agnès, LAPLEAU José)

Subvention de 2 500 € à l'US RUE BASKET BALL. Pour rappel, une subvention de 600 € a déjà été attribuée le 29 juin 2020.

⇒ **22 POUR**

Subvention de 4 000 € au FOOT BALL CLUB RUE-LE CROTOY.

⇒ **22 POUR**

Subvention de 3 000 € à l'UNION DES PONGISTES DE RUE.

⇒ **22 POUR**

H - Modification régie Patrimoine

Monsieur le Maire fait part de la création d'un livret « Découvrir RUE » et propose la vente au tarif de 10 €.

⇒ **23 POUR**

Ajout :

1 – Budget SPIC EAU – acquisition de compteurs et matériel de télégestion

Monsieur le maire expose le projet d'achat de 170 compteurs d'eau équipés de modules de télérelève ainsi que d'un appareil permettant la télérelève des compteurs.

Le matériel est susceptible d'obtenir une subvention de l'agence de l'eau Artois – Picardie au taux de 70 % du montant des dépenses finançables au titre des « travaux relatifs à l'amélioration des performances des réseaux ». Coût : 21 855,79 € HT

Subvention 70 % Agence de l'eau : 15 299,05 € HT

Autofinancement : 6 556,74 € plus 4 371,16 € de TVA soit 10 927,90 € sur fonds propres.

⇒ **23 POUR**

2 – Demande subvention – restauration huit toiles d'Albert Siffait de Moncourt

Monsieur le maire rappelle que les peintures murales situées dans le Beffroi, représentant huit scènes de vie locale, réalisée par Albert Siffait de Moncourt, nécessitent plusieurs opérations de restauration encadrée par la DRAC. Une consultation lancée par la DRAC a retenu la restauratrice Isabelle Auclair pour un montant de 13 190 € HT. Après obtention des subventions de la DRAC (50%) et du conseil départemental (35 %), le resta à charge pour la commune sera de 4 616,50 € dont 2 638 € de TVA

⇒ **23 POUR**

4 – QUESTIONS DIVERSES /COMMUNICATION – DROIT D'INITIATIVE

M. RENARD demande des nouvelles des promesses de campagne, notamment de la création d'un mur d'escalade au château d'eau et d'un terrain multi-activités : demande de subvention en cours, ainsi que l'étude par entreprises spécialisées.

Dans le cadre du plan de relance, il convient d'étudier quels projets pourraient entrer dans ce cadre.

Mme HAREUX invite les élus à passer lors des journées du Patrimoine pour remercier les bénévoles qui recevront le public les 19 et 20 septembre.

M. THUEUX informe que le résultat des opérations électorales du 10 juillet dernier pour désigner les délégués et suppléants des délégués du conseil municipal aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020 est rectifié comme suit : l'élection de Mme Dominique RAEPSAET et M. José LAPLEAU comme suppléants des délégués sont annulés. Sont proclamés élus suppléants des délégués de la liste de M. Jacky THUEUX : M. Philippe PETAIN 1^{er} suppléant, Mme Katia LEDOUX 2^{ème} suppléante, M. Joël PORQUET 3^{ème} suppléant. Est proclamée élue suppléante du délégué de la liste de M. Richard RENARD : Mme Agnès BOULONGNE

M. THUEUX indique la composition de la commission de contrôle des listes électorales : Mme Annita MAGNIER, M. Daniel GRAVELINE, M. Gilles LECOUTRE, Mme Marie-Christine HOCQUINGHEM, M. Dominique DARAS.

M. THUEUX annonce le montant de la trésorerie de la commune au 29 juin 2020 : 4 962 245.72 €.

Mme HOCQUINGHEM demande que les poubelle place du Magasin soient nettoyées.

M. GRAVELINE espère que les liens d'amitié entre RUE et BORGENTREICH vont continuer malgré le changement des élus dans les deux communes.

M. LAPLEAU déplore le fait que de nombreux végétaux soient déversés dans la Maye.

Mme BOULONGNE indique que les trottoirs sont sales.

M. LECOUTRE déplore les masques jetés sur la voie publique.

M. THUEUX rappelle que les élus peuvent faire des observations s'ils sont témoins d'incivilité.

M. RENARD demande le bilan de l'activation des zones bleues.

SEANCE LEVEE A 20 H 40

